

MAIRIE DE SAINT-MORILLON

1 Place de l'Église 33650 Saint-Morillon

Saint-Morillon, le 10 juillet 2018.

REF.: SECRETARIAT GENERAL

Objet : Courrier d'information - Fuites d'eau après compteur à Saint-Morillon

Madame, Monsieur,

Dans le prolongement de l'information diffusée sur le site internet de la Mairie à la demande du SIAEPA (Syndicat d'Adduction de l'Eau Potable et d'Assainissement) de Saint-Selve, je souhaite accompagner les administrés de Saint-Morillon impactés par des fuites d'eau après compteur. Ces dernières se sont récemment multipliées et il m'apparait nécessaire d'évaluer ce phénomène sur notre territoire afin d'engager une action auprès du Syndicat.

Si vous avez observé ou observez actuellement une fuite d'eau au sein de votre propriété, je vous remercie de bien vouloir vous faire connaître auprès du service administratif de la Mairie en remplissant et en déposant le coupon-réponse ci-joint, même si vous avez déjà signalé la fuite au SIAEPA. Mes services feront ainsi le relais auprès du Syndicat de Saint-Selve.

Je me permets de vous rappeler la marche à suivre en cas de fuites d'eau observées :

- Fermer le robinet d'arrêt après compteur et relever votre index de consommation
- Contacter le SIAEPA de Saint-Selve (Tél : 05.56.94.01.18. Mail : <u>siaepa.st.selve@gmail.com</u>) et le délégataire SUEZ (Tél : 09.77.40.11.17) afin de les informer de la fuite
- Faire intervenir une entreprise de plomberie et lui demander une attestation de prise en charge de la fuite
- Demander le plafonnement de votre facture d'eau auprès du délégataire SUEZ

Par ailleurs, je vous recommande de faire des relevés réguliers de votre index de consommation et de vérifier que vous disposez bien des appareils suivants au niveau du réseau après votre compteur d'eau : clapet antipollution, réducteur de pression et vanne d'arrêt.

Demeurant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mme Laurence BOURGADE, Maire de Saint-Morillon